

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE 19 MARS 2025**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	Présents	Votants
15	10	13

Le 19 mars 2025 à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de **M. CLIQUET Christophe, maire.**

Présents : Mmes BOSCH LHONNEUR Ginette, CARPENTIER Monique, MATERKOW Laetitia, MM., BISSON Arnaud, CLIQUET Christophe, HILBÉ Franck, LABRUDE Éric, LEFEBURE Benoit, ROZENBAJGIER Johan, SIMONIN Brigitte

Excusés : MM. GILQUIN Stéphane a donné pouvoir à Ginette Bosch Lhonneur, ABRIOL Christophe a donné pouvoir à Brigitte Simonin, Mmes FLAUX Nadine a donné pouvoir à Benoit Lefebure, ROYEAU-PELTIER Aurélia

Absents : Mme GUIDO Hélène

Date de la convocation
05.03.2025

Date d'affichage
05.03.2025

Secrétaire de séance : Mme SIMONIN Brigitte

DELIBERATION n° 2025-19.03-08

Objet : Budget Primitif 2025

Avant le vote du budget primitif 2025 et selon les articles 92 et 93 de la loi « Engagement et proximité », codifié à l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT, présentation aux conseillers municipaux de l'ensemble des indemnités de toutes natures, au titre de tout mandat et toutes fonctions perçues par le maire et les adjoints.

Etat annuel 2024 des indemnités des élus locaux

Nom de l'élu	Fonction	indemnité brute	
		Mensuelle	Annuelle
CLIQUET Christophe	Maire de la commune d'Escoville	1 656,53 €	19 878,36 €
	Président du syndicat scolaire de Troarn		10 705,59 €
MATERKOW Laetitia	Adjointe au maire d'Escoville	439,82 €	5 277,84 €
FLAUX Nadine	Adjointe au maire d'Escoville	439,82 €	5 277,84 €
HILBÉ Franck	Adjoint au maire d'Escoville	439,82 €	5 277,84 €

Pour la présentation du budget primitif 2025, monsieur le Maire laissera la parole à M. LAQUAY Hervé, Conseiller aux décideurs locaux, qui donnera lecture et commentera le budget primitif 2025, en section de fonctionnement et d'investissement. BP qu'il conviendra de voter ensuite.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	- 684 027,46 €	+ 684 027,46 €
011 – charges à caractère général	- 390 025,88 €	
012 – Charges de personnel	- 145 118,00 €	
014 – Autres charges	- 37 102,03 €	
65 – Autres charges de gestion courante	- 109 686,00 €	
66 – Charges Financières	- 1 530,75 €	
67 – Charges exceptionnelles	- 500,00 €	

.....
Certifiée exécutoire la délibération après transmission en préfecture le 28.03.2025

Et publication ou notification le 28.03.2025

68 – Dotations aux amortissements provisions	- 64,80 €	
042 – Opérations d'ordre entre sections	-0,00 €	
023 – virement à la section d'investissement	- 0,00 €	
002 – Excédent reporté		+ 132 021,71 €
013 – Atténuation de charges		+ 0,00 €
70 – Produits des services		+ 2 471,36 €
73 – Impôts et taxes		+ 20 000,00 €
731 – Fiscalité Locale		+ 127 202,00 €
74 – Dotations et participations		+ 130 902,00 €
75 – Autres produits de gestion courante		+ 271 281,16 €
76 – Produits financiers		+ 0,00 €
77 – Produits exceptionnels		+ 0,00 €
78 – Reprises sur amortissements.		+ 149,23 €
Section d'investissement	- 399 797,58 €	+ 399 797,58 €
001 – Déficit reporté	- 0,00 €	
041 – Opération Ordre Patrimoniaire	- 0,00 €	
16 – Emprunts et dettes assimilées	- 27 795,77 €	
20 – Immobilisations incorporelles	- 20 400,00 €	
21 – Immobilisations corporelles	- 350 796,02 €	
23 – Immobilisations en cours	- 805,79 €	
001 – Excédent reporté		+ 12 720,03 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		+ 0,00 €
041 – Opération Ordre patrimoniale		+ 0,00 €
10 - Dotations fonds divers		+ 51 089,31 €
13 - Subventions d'investissement		+ 255 192,47 €
16 – Dépôts et cautionnements versés		+ 5 795,77 €
040 – Opération d'ordre entre sections		0,00 €
041 – Opération Ordre Patrimoniaire		+ 0,00 €
024 – Produits de cession		+ 75 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour (dont 3 pouvoirs),

- Vote le budget primitif 2025 tel que présenté ci-dessus.

Monsieur le maire précise que, suivant l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répondant à cette obligation sera jointe en annexe de la délibération du vote du budget primitif communal 2025 ; elle sera disponible sur le site internet communal www.escoville.fr et en mairie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire, Christophe CLIQUET



Le secrétaire de séance, Brigitte SIMONIN